

Echos divers des Bibliothèques d'Art

COOPERATION INTERNATIONALE

• **FUSION DU RAA (Répertoire d'Art et d'Archéologie), créée en 1910, ET DU RILA (International Repertory of the Literature of Art), créée en 1975.**

La nouvelle bibliographie, produite conjointement par les deux répertoires, sera *trimestrielle et bilingue* - avec des analyses rédigées tantôt en français, tantôt en anglais, et la totalité des index dans les deux langues.

Le siège du RAA reste à Paris. RILA, à Williamstown, Massachusetts, s'assure la participation des sept centres de son réseau européen: Londres, Copenhague, Leipzig, Zurich, Florence, Munich, et enfin, le dernier en date: Groningen.

Un prototype de la publication est attendu pour le mois d'août 1986 au cours duquel le congrès du Comité International d'Histoire de l'Art (CIHA) se tiendra à Washington, D.C. Pendant la période expérimentale qui durera jusqu'en 1987 l'ensemble de la bibliographie commune sera accessible à la fois sous la forme imprimée et en ligne par l'intermédiaire de DIALOG et de TELESYSTEMES - QUESTEL. La bibliographie attendue couvrira le domaine de *l'art occidental de l'Antiquité à nos jours*. L'inclusion de l'art de la période 1940 à nos jours présentera une nouveauté pour le RAA ainsi que l'adjonction de résumés relatifs à des comptes rendus inédits de travaux et conférences.

Un vaste projet de reprise rétrospective des deux bibliographies envisage d'introduire ultérieurement dans la base les notices produites par le RAA de 1910 à 1972, date de son automatisation. La base actuelle du RAA est de

172000 données avec un apport annuel d'environ 12000 - celle du RILA, de 82000 et 9500 annuellement. Les prévisions laissent espérer une production commune annuelle de 24000 données. En offrant un champ développé et un format amélioré cette fusion, résultat de l'accord signé entre le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) et le J. Paul Getty Trust, le 28 mai 1985 à Paris, permettra la création d'un outil bibliographique mieux adapté aux besoins des utilisateurs.

• **INFORMATIQUE ET HISTOIRE DE L'ART**

Le Ministère de la Culture a organisé une table ronde sur *"Les logiciels documentaires et l'histoire de l'art"* du 13 au 18 janvier 1986, au Sénat puis au Centre Georges Pompidou pour la conclusion des travaux et la démonstration de différents logiciels.

Les objectifs de cette table ronde, placée sous le haut patronnage de plusieurs ministères, étaient de:

- confronter la demande des historiens d'art à l'offre des constructeurs de logiciels français et étrangers,
- permettre de mieux connaître les outils informatiques et leur évolution,
- sensibiliser les industriels aux perspectives de coopération scientifique internationale.

COOPERATION NATIONALE

• **RESEAU AUTOMATISE
POUR LES BIBLIOTHEQUES
D'ART DU MINISTERE DE
LA CULTURE**

Le projet du Ministère de la Culture

d'informatiser les bibliothèques d'art placées sous sa tutelle a été étudié par la Direction du Livre et de la Lecture, la Mission Recherche et le Bureau Central de l'Informatique.

Le système retenu consiste dans le fait de connecter les bibliothèques sur l'ordinateur DPS 8 du Ministère de la Culture afin qu'elles puissent se servir pour une partie de leurs besoins, du logiciel LIBRA (Logiciel Intégré pour les Bibliothèques en Réseau Automatisé) utilisant le format international UNIMARC.

Les bibliothèques de l'Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts et de l'Ecole du Louvre, le Centre national de documentation du Patrimoine, doté du matériel nécessaire par le Ministère de la Culture, peuvent ainsi participer aux premières expériences d'un sous-ensemble du système de gestion intégrée constitué par les bibliothèques d'art.

• **PRESENTATION DE L'EXPERIENCE DE CATALOGAGE AUTOMA- TISE DE L'ENSBA**

La sous-section des Bibliothèques d'Art de l'ABF a tenu sa réunion trimestrielle le 20 février 1986 à la Bibliothèque de l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts (ENSBA).

Les membres de l'association présents, au nombre d'une trentaine, marquèrent leur intérêt pour la présentation du catalogage des livres selon les techniques de gestion du logiciel LIBRA. La bibliothèque, connectée depuis septembre 1985, n'utilise véritablement le système que depuis le début de l'année 1986 (après l'installation du DPS 8 au Centre de calculs à Bois d'Arçay).

Actuellement ce système ne permet de traiter que le corps de la notice - ni vedette, ni mot-matière - dans l'attente de résultats liés aux travaux de la Bibliothèque nationale et du Cercle de la Librairie.

Les livres, bien que non prêtés ou en libre accès, sont équipés d'étiquettes code à barres. La recherche bibliographique, selon les clés d'accès, informe les bibliothécaires de l'existence de la notice dans la base, faute de quoi la saisie des éléments produit une notice conforme à l'I.S.B.D. qui peut être éditée par l'imprimante sur un listing papier dans la présentation de fiches de format international. Le traitement des catalogues d'exposition sera résolu avec LIBRA 2, qui permettra aussi d'utiliser le programme d'acquisition des documents.

La catalogage des mots-matières est prévu. Le Bureau central de l'Informatique du ministère procède actuellement à la fusion des catalogues - matières de la dizaine d'établissements appelés à être reliés au réseau.

Une partie de *vocabulaire commun* est recherchée. A ce niveau la comparaison avec le RAA/RILA sera utile. La faculté de procéder à un catalogage partagé étant offerte, la question se posera de savoir si les bibliothécaires des bibliothèques d'art peuvent ou souhaitent avoir un *catalogue collectif*, avec accès par sujet, de leurs fonds spécifiques.

LIBRA, outil de gestion locale, pourrait être un instrument de la coopération entre les bibliothèques d'art.

• INFORMATIQUE DOCUMENTAIRE DU MINISTÈRE DE LA CULTURE

Les bases documentaires du Ministère de la Culture, gérées par le logiciel MISTRAL, recensent le patrimoine français. Elles sont établies avec le concours de la Direction des Musées de France, de la Direction des Archives de France et de l'Inventaire général.

Les options prises par le Ministère de la Culture visent à l'*harmonisation des bases de données*. La cohérence des analyses des œuvres d'art, sources et autres documents, et des définitions de concepts et des vocabulaires est nécessaire. Elle conduit à l'établissement d'une *fiche minimum*.

"Constituer un outil de gestion pour les musées, les bibliothèques, les services d'archives ou des monuments historiques, et un outil de recherche pour la communauté scientifique et les amateurs, sont les deux objectifs de

l'informatique au Ministère de la Culture".

Une "Cellule recherche de coordination sur les bases de données" a été créée au sein du service informatique en 1983.

• BANQUE D'IMAGES

Les futures "banques d'images" compléteront l'information contenue dans les *bases de données textuelles*. "La démonstration d'une base de données sur micro-ordinateur contenant l'ensemble des acquisitions d'œuvres d'art contemporain, par l'Etat ou avec sa participation, de 1981 à 1985 (15000 œuvres), faite à l'exposition "Nouvelles acquisitions" au Grand Palais, souligne tout l'intérêt de développer parallèlement et en cohérence, *micro-informatique et bases documentaires*... Dès maintenant, une *politique de diffusion* est à l'étude, afin que l'enrichissement de ces banques de données s'accompagne prochainement d'une ouverture au *large public*."

Le programme 1986 du Ministère de la Culture prévoit notamment: l'extension des applications à de nouveaux musées; l'examen de nouveaux projets dont celui du Musée d'Orsay.

PROJET DE BANQUE D'IMAGES INFORMATISEES DU MUSEE D'ORSAY

L'Etablissement Public du Musée d'Orsay s'oriente vers un dispositif d'enregistrement d'images de type numérique, système le mieux adapté à l'originalité principale du musée qui est de révéler au public la *dimension interdisciplinaire de l'histoire des arts* et d'assurer des passages vers l'extérieur du musée (urbanisme, patrimoine, mémoire historique, etc.). La banque pourrait fournir la reproduction de toute œuvre ou document susceptible d'enrichir la connaissance de la *période 1848 - 1914*, dans les collections du musée ou non. Une *base textuelle locale* serait accessible non seulement aux conservateurs et aux chercheurs, mais également, à travers des programmes, au *grand public*.

PRESENTATION D'UNE MAQUETTE DE LA BASE DE DONNEES DU DEPARTEMENT DES ESTAMPES ET DE LA PHOTOGRAPHIE DE LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE

La Bibliothèque Nationale a présenté le 15 janvier 1986 le projet de base de données du Département des Estampes et de la Photographie dans le cadre de son automatisation avec le logiciel TEXTO.

Le fonds est constitué d'environ quinze millions de documents collectés depuis le XVII^e siècle. Les statistiques de fréquentation donnent:

- documentalistes, iconographes: 70 %,
- étudiants, chercheurs: 20 %,
- "grand public": 10 %.

La BN souhaite étendre la diffusion des documents de ce département à la presse, la télévision, l'édition, et s'orienter vers une politique de *large consultation*. Dans ce sens, depuis 1981, une reprographie systématique des collections est mise sur pied et un million de prises de vues sont déjà effectuées.

Le système d'information iconographique sera constitué d'une base de données bibliographiques, contenant actuellement la description de 2000 images; de fichiers d'autorité, en cours de saisie; d'un vidéodisque analogique.

• PALAIS DE L'IMAGE

La création d'un Palais de l'Image a été annoncée le 17 février. Il sera installé au Palais de Tokyo dans les locaux réaménagés de l'ancien Musée national d'Art moderne. Trois organismes lui seront associés:

- la Cinémathèque française,
- l'Institut National de Formation aux Métiers de l'Image et du Son,
- le Centre national de la Photographie.

• POUR UNE POLITIQUE DOCUMENTAIRE NATIONALE

Une "*Journée interassociations*" a été organisée le 3 février 1986 à l'UNESCO par huit associations représentatives des archivistes, des bibliothécaires, des conservateurs de collections publiques, des documentalistes.

Son objet était de donner une plus large audience à des propositions communes préparées à l'attention du Premier ministre. Pour plus d'efficacité une politique documentaire concertée est indispensable. En diffusant le texte aux membres des professions intéressées il y avait une volonté de dégager quelques actions prioritaires et d'obtenir un consensus.

Les nouvelles techniques et les possibilités offertes de travail en réseau permettent de concevoir une politique de l'information dépassant le cadre national. L'Europe semble de plus en plus avoir la taille convenable pour un niveau de marché réel.

Un chapitre du catalogue des propositions rédigé par le groupe de travail est consacré aux demandes formulées en vue d'une *coopération internationale*.